



CONSEIL NATIONAL ET COMITÉS DU SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

Conseil national

Le Conseil national est l'organisme suprême du Syndicat de l'Agriculture, chargé de superviser nos actes et autres activités entre deux Congrès nationaux triennaux. Les membres du Conseil sont directement élus par les délégué(e)s au Congrès qui représentent les membres de la base.

Le Conseil national comprend :

- 5 dirigeants de l'Exécutif national
- 14 vice-président(e)s régionaux(ales), qui représentent des régions géographiques précises du pays, et
- quatre directeurs(rices) nationaux(ales) élu(e)s, qui représentent nos membres à la Commission de la fonction publique(CFP), à l'École de la fonction publique du Canada (EFPC), au ministère de la Défense nationale (MDN) (formation linguistique), à la Commission canadienne des grains (CCG), et dans d'autres intérêts communs comme les droits de la personne.

Le Conseil national se réunit deux fois par an pour superviser le bon fonctionnement du syndicat entre deux congrès.

Les membres actuels du Conseil national peuvent être consultés sur notre site Web à :

<http://www.agrunion.com/fr/nationalcouncil.html>

COMITÉS

Le Syndicat de l'Agriculture dispose de la latitude nécessaire pour créer des comités permanents ou temporaires qui ont pour tâche d'exécuter les affaires du syndicat ou bien de promouvoir les intérêts de nos membres.

Les vice-président(e)s nationaux(ales) sont désigné(e)s pour présider les comités permanents lesquels peuvent, malgré leurs titres, traiter d'autres dossiers importants, ce qu'ils font d'ailleurs.

À la date où le présent document est rédigé, l'Exécutif national compte quatre comités permanents du Syndicat de l'Agriculture. Cliquez sur le lien après l'explication de chaque comité pour voir ses membres actuels :

- **Statuts et Éducation** : Ce comité est chargé de s'assurer que nos Statuts sont mis en application et à jour selon les besoins. L'éducation et la formation au Syndicat de l'Agriculture relèvent également du champ de compétence de ce comité.

<http://www.agrunion.com/fr/syndicatagricultureunion-comitepermanentdesstatutsetdeleeducation.html>

- **Négociation collective et Santé et sécurité** : Ce comité traite de tous les aspects de la négociation qui relèvent du Syndicat de l'Agriculture. Il est aussi chargé de la santé et de la sécurité, autre dossier dont le profil est très élevé pour nos membres.

<http://www.agrunion.com/fr/syndicatagricultureunion-comitepermanentdelanegociationcollectiveetdelasanteetsecurite.html>

- **Finances et Communications** : Ce comité supervise les dépenses du Syndicat de l'Agriculture et s'assure que les communications avec les membres sont opportunes et exactes. Il garantit par ailleurs que le budget est bien respecté et que les cotisations des membres sont dépensées comme il se doit. Il lui incombe aussi de déterminer les coûts des autres comités permanents selon les demandes, et de préparer une ébauche de budget à des fins de présentation au Conseil puis aux délégué(e)s au Congrès, pour approbation finale. Les communications internes et externes au sein du Syndicat de l'Agriculture relèvent aussi du mandat de ce comité. Par exemple, il lui revient de s'assurer que le site Web et la trousse d'outils du cartable *InfoClé* du Syndicat de l'Agriculture sont à jour et leur contenu pertinent.

<http://www.agrunion.com/fr/syndicatagricultureunion-comitepermanentdesfinancesetdecommunication.html>

- **Comité questions générales** : Comme son nom l'indique, ce comité aborde une diversité de questions qui ne sont pas traitées par les trois autres comités permanents. Il se penche notamment sur des thèmes tels que les pensions et avantages sociaux, l'exécution d'un sondage auprès des jeunes, les consultations syndicales-patronales, les directives du Conseil national mixte, les droits des travailleurs et travailleuses saisonniers(ères)/à temps partiel, l'assurance-invalidité, les appels de mesures de dotation et autres plaintes en la matière, l'équité en emploi et les droits de la personne. En outre, le comité apporte son appui au Comité des droits de la personne en assurant la liaison entre ce dernier et le Conseil national.

<http://www.agrunion.com/fr/syndicatagricultureunion-comitepermanentdesquestionsgenerales.html>

Aux quatre comités permanents du Conseil national il convient d'ajouter le Comité des droits de la personne (Comité des DP) et le Comité du Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture.

- **Droits de la personne** : Ce comité a pour but de promouvoir l'équité et les droits de la personne en fournissant des ressources, de l'information et des possibilités d'éducation à tous les membres. Il est présidé par la directrice nationale de la PÉ qui est membre du Conseil national et présente un rapport sur les activités de son Comité des DP par l'intermédiaire du Comité des questions générales.

<http://www.agrunion.com/fr/humanrights.html#DeuxA>

- **Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture** : Ce comité gère notre Fonds de justice sociale et approuvera les projets et autres programmes spécifiques proposés par les membres du Syndicat de l'Agriculture dans les paramètres approuvés par l'Exécutif. Il est actuellement composé des personnes qui viennent de notre Exécutif national et aussi de notre Conseil national

<http://www.agrunion.com/fr/socialjusticefund.html>

(Janvier 2012)